

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 86 concernant Le remplacement, dans six fonctions, de M. Abdou Mohamed Bourhan par M. Djama Youssouf.

n° 86

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 janvier 1947

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1947

Date du numéro
31 janvier 1947

VISAS

Le Gouverneur de In Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret n° 45-1829 du 14 août 1945 prescrivant l'établissement des listes électorales à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté n° 1019 en date du 30 août 1945: Vu le décret n° 46-1866 du 23 août 1946 portant règlement de la révision des listes électorales à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté n° 63 en date du 24 janvier 1947: Vu l'arrêté n° 64 en date du 24 janvier 1947 fixant la composition des Commissions chargées de la révision annuelle des listes électorales

Vu la décision n° 72 en date du 25 janvier 1947 prononçant la mutation de Abdou Mohamed Bourhan, interprète au cercle de Dikhil,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1,— M. Abdou Mohamed Bourhan est remplacé dans ses fonctions de membre de la Commission de jugement des réclamations, à Dikhil par M. Djama Youssouf, moniteur à l'école de Dikhil, pour compter du 1 février 1947. Art 2,— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur P.-H. SIRIEX.